

BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2019 N°28

les nouvelles de LA CHAPELLE

Vallee
d'Abondance
HAUTE SAVOIE



« **Personne n'a la responsabilité de tout faire, mais chacun doit accomplir quelque chose** »

a pu écrire Henry David Thoreau, philosophe anti-esclavagiste et naturaliste dans un ouvrage publié il y a 170 ans.

Hier, les richesses des territoires étaient liées à celles de leurs sols : pâturages, forêts, carrières...

Aujourd'hui, la richesse des territoires est celle des savoirs-faire des hommes et des femmes qui l'habitent et qui contribuent à son développement économique, social, culturel...

Au terme de cette mandature, je me dois de vous annoncer ma décision de ne pas solliciter un nouveau mandat lors des prochaines élections municipales du 15 mars prochain.

Élu au conseil municipal en 1989, j'ai été élu maire lors d'élections complémentaires le 10 juin 1990. Pendant plus de trente ans avec les municipalités, élus et élues successifs, nous avons marqué d'une empreinte nouvelle le développement de la commune.

Des projets sont encore à poursuivre, d'autres à inventer : l'étude diagnostique du réseau d'alimentation en eau potable, celle de l'enneigement de culture sur les domaines skiabiles, un pôle administratif pour une meilleure prise en compte des projets anticipant les futurs travaux à réaliser...

L'analyse financière tendant à réduire le poids de la dette ... autorisera la réalisation de nouveaux projets !

« Que les nouveaux élus, issus des scrutins des 15 et 22 mars 2020, participent eux-aussi, à cette dynamique d'évolution ! »



Sommaire

NOS FINANCES	p. 3-4
LES NAVETTES	p. 4
LES REMONTÉES MÉCANIQUES	p. 5-6-7
LE PLAN LOCAL D'URBANISME	p. 8-9
LE RÉSEAU A E P	p. 10-11-12-13
LES TRAVAUX	p. 14
LES ACQUISITIONS DE BIENS	p. 15
LES ORDURES MÉNAGÈRES	p. 16-17
LES ÉCOLES	p. 18
LE FESTIVAL DES SCIENCES	p. 19
LE PERSONNEL, SA FORMATION	p. 20-21-22
SPECTACLES & ANIMATIONS	p. 22
FÊTE DES BÛCHERONS	p. 23
PLOEVEN / HALLOWEEN	p. 24
RANDO ROSE	p. 25
CINÉMA NUMÉRIQUE	p. 26
VISITE SOUS PRÉFET / BIBLIOTHÈQUE	p. 27
EXPOSITIONS MAISON DES SCEURS	p. 28
CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE GR5	p. 29
MAISON DES ASSOCIATIONS / AARCA	p. 30
FÊTE DES MÈRES / SCULPTURE GIRATOIRE	p. 31
ÉTAT CIVIL - SCRUTIN MUNICIPAL 2020	p. 32

Données chiffrées de la commune au 1^{er} janvier 2019

La commune de La Chapelle a une superficie de 3785 ha dont 1400 ha de forêt ce qui en fait d'elle une des plus grandes communes forestières du département et malgré cela, aucune recette ne sera enregistrée cette année sur ce budget...

Au 1^{er} janvier la population de la commune est de :
- 919 habitants INSEE (population permanente)
- 2100 habitants DGF:

La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est la somme de la population permanente augmentée d'un habitant par résidence secondaire (1181 habitants).

La capacité touristique de la commune est de 7565 lits dont 1921 lits marchands :

- hôtels : 512 lits
- centres de vacances : 962 lits
- refuges, gîtes d'étapes : 100 lits
- chambres d'hôtes labellisées : 28 lits
- meublés classés : 259 lits

+ 5644 lits non marchands (résidences secondaires).

La commune comprend un budget principal et trois budgets annexes : pour le service de l'eau, les forêts et les remontées mécaniques.

La part assainissement du budget annexe de l'eau a été transférée à la Communauté de communes du pays d'Évian/Vallée d'Abondance au 1^{er} janvier 2017, tout comme celui des déchets ménagers et apports en déchetterie.

MONTANTS DES DIFFÉRENTS BUDGETS EN EUROS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	TOTAUX
PRINCIPAL	3 482 000	948 300	4 430 000
EAU	353 700	287 500	641 200
FORÊTS	67 000	0	67 000
REMONTÉES MÉCANIQUES	1 437 300	1 313 000	2 750 300
GRAND TOTAL :			7 888 500

LES TAUX APPLIQUÉS AUX IMPOSITIONS LOCALES

	TAUX	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	25.590 %	1 002 872 €
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	18.870 %	549 494 €
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	111.420 %	67 186 €
PRODUIT :		1.619.552 €

Soit un produit de 1762 €/habitant

La CFE (Contribution Foncière des Entreprises, ancienne taxe professionnelle) a aussi été transférée à la Communauté de communes.



PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL / FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	789 128 €
CHARGES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, ATSEM, CANTINE, AGENCE POSTALE	490 000 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	285 021 €
ATTÉNUATIONS DE PRODUIT (FPIC, FNGIR)	172 710 €
CHARGES FINANCIÈRES (INTÉRÊTS DES EMPRUNTS)	140 000 €
TOTAL :	1.876.859 €

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapport à la population représentent une charge de 2042 €/habitant, à laquelle s'ajoute la subvention exceptionnelle 2019 au budget des RMC de 1 238 000 €. Au cumul la charge atteint alors 3389 €/habitant.

SUITE/ NOS FINANCES

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DE SERVICE	107 522 €
IMPÔTS ET TAXES	2 031 952 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	432 925 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS/ REVENU DES IMMEUBLES	59 932 €
POUR UN MONTANT GLOBAL DE :	2 632 331 €

Soit un produit de 2864€/habitant.

LA DETTE 2019

	Annuités capital et intérêts	Annuité seule en %
PRINCIPAL	410 467 €	34%
EAU	90 562 €	7%
FORÊTS	0 €	0%
REMONTÉES MÉCANIQUES	716 882 €	59%
MONTANT GLOBAL DE :	1 217 911 €	100%

représentant 1 325 €/habitant.

La dette du budget des remontées mécaniques représente près de 60 % de la dette totale et une dépense de 44 % du total du produit des impositions locales.

PRINCIPAUX TRAVAUX PRIS EN COMPTE SUR CET EXERCICE

• ACHÈVEMENT DES GRANDES VISITES TECHNIQUES SUR LES RMC :	389 642 €
• LIAISONS SÈCHES ET HUMIDES DE L'ENNEIGEMENT DE CULTURE SUR LES PRÉS ET RACCORDEMENT DES RÉSEAUX DU CLOS BARON :	235 000 €

COUP D'ŒIL/ LES NAVETTES

Depuis de nombreuses années, avec l'ouverture du domaine skiable de Braitaz et durant les saisons d'hiver, un service de transport par navettes gratuites a été mis en place sur la commune.



Au début, pour relier les deux pôles de départ des remontées mécaniques, le Clos et la Panthiaz, le service a rapidement été élargi aux deux extrémités de la commune pour satisfaire à l'attente de l'ensemble des hébergeurs et skieurs de la station.

L'an dernier, ce service a été mis en concurrence par appel d'offre pour une durée de trois ans et c'est la Société Annemassienne de Transport (SAT) qui a été retenue pour un montant annuel de 124 973 € HT.

Lors de la dernière saison hivernale 2018/2019, ce service a assuré le transport de 65 688 personnes dont 12 021 (18.3%) au départ du Crêt Béni, 13 151 (20%) à l'arrêt de l'OT, 17 693 (26.9%) à la télécabine de la Panthiaz, 3 216 (4.9%) à la Sauge et 6 289 (9.6%) au centre sportif.

Les six centres de vacances ont aussi été pris en compte suivant leur spécificité :

Ainsi 35 451 enfants ont été transportés dont 18 958 âgés de plus de 12 ans, adolescents et adultes (53%) et 16 493 enfants âgés de moins de 12 ans, maternelles et primaires (47%).

Pour un total de 101 139 personnes transportées sur les deux catégories, 477 rotations spécifiques ont été réservées avec 398 destination Crêt Béni (83%) et 79 destination la Panthiaz (17%). ●

MONTER/ LES REMONTÉES MÉCANIQUES



d'après le
rapport 2019
de la SELCA

Depuis la saison d'hiver 1959/1960 après l'installation du télélait pour descendre le lait de l'alpage du Clos Baron devenu téléski pour faire remonter les skieurs sur la piste enneigée, la gestion des remontées mécaniques a été celle du mode "en régie directe", la commune assumant seule avec ses propres moyens la gestion, l'entretien et les investissements nécessaires à leur évolution.

La gestion financière étant supervisée par le comptable public suivant un processus très strict.

En 2009, suite à la restructuration du domaine du Crêt Béni, une gestion plus professionnalisée a alors été engagée avec un nouveau mode opérationnel : "la régie intéressée", (passage intermédiaire entre la régie directe et "l'affermage"). Ce système de gestion a perduré jusqu'en 2016, date à laquelle la commune a lancé un nouvel appel à candidatures sur le mode de l'affermage.

Les difficultés administratives, qui n'ont pas manqué d'apparaître, nous ont conduit à relancer les procédures en confirmant la proposition de la société d'exploitation de Châtel au travers d'une filiale indépendante mais solidaire, la SELCA, Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance.

La société-mère de Châtel étant déjà gestionnaire du domaine skiable de Torgon en Suisse : la SETT, Société d'Exploitation de TéléTorgon. Une unité de gestion et d'exploitation particulièrement cohérente tant pour les exploitants que pour les skieurs qui parcourent le domaine nord des Portes du Soleil.

De plus en plus concurrents, mais interdépendants, ces domaines skiables doivent se rencontrer et mutualiser leurs moyens afin d'en assurer les meilleurs produits à destination des clientèles qui les fréquentent... **... suite ▶**



SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS EN €

CENTRE MULTIACCUEIL / HALTE GARDERIE LES GATTONS	118 600
SKI-CLUB	20 000
ENTENTE INTERCOMMUNALE / CLUB SPORTIF VACHERESSE VALLEE D'ABONDANCE	8 270
BIBLIOTHÈQUE MILLEFEUILLE	1 800
ANIM'EPHAD (MAISON DE RETRAITE DE VACHERESSE)	1 365
HARMONIE MUNICIPALE DE CHÂTEL L'ÉCHO ALPIN	800
ASSOCIATION "FAN DE CHRISTIAN"	800
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHÂTEL	600
CLUB DES AÎNÉS	600
UNC ANCIENS COMBATTANTS	200
COLLECTIF PARADIGME ANIMATION ÉLECTRO-PÉTANQUE	200
MAISON FAMILIALE RURALE DE BONNE	150
LYCÉE LES 3 VALLÉES	150
MUTAME MUTUELLE DU PERSONNEL	78
TOTAL	153 613



Les difficultés climatiques subies ces dernières années nous obligent aussi à des réflexions concernant leur avenir.

La dernière saison 2018/2019 a été marquée par un déficit de neige naturelle durant les vacances de fin d'année et l'ensemble des domaines, alpin et nordique, n'a pu être ouvert en totalité qu'à partir du 7 janvier 2019.

Les enneigeurs n'ayant pu palier ce manque, des projets d'extension de ces réseaux sont en cours d'étude.

À partir du 10 janvier, l'enneigement très satisfaisant tout au long de la saison ainsi qu'un bon ensoleillement ont permis de clore la saison d'hiver sur d'assez bons résultats.

Sur toutes les remontées durant l'ouverture des domaines Crêt Béni et Braitaz du 22 décembre 2018 au 31 mars 2019, soit 100 jours, seuls 82 jours ont été effectifs, obérant de fait le résultat financier.

Le domaine nordique subissant les mêmes conditions climatiques n'aura pu être maintenu ouvert que sur 76 jours.



En termes de jours d'exploitation et de dates d'ouverture, on pourra comparer cette saison à celle de 2016/2017.

	2018/2019	2017/2018	2016/2017
JOURNÉES SKIEURS	134 786	156 045 (-13%)	127 389 (+5.8%)
CHIFFRE D'AFFAIRE BRUT	2 717 332	3 012 179 (-9,8%)	2 340 472 (+28,7%)
NOMBRE PASSAGES AUX RM	984 956	1 105 255 (-10,9%)	876 071 (+12,42%)

La comparaison de ces deux saisons, 18/19 et 16/17 équivalentes en nombre de jours d'ouverture montre quand même une bonne progression des différents indicateurs.



Ski alpin sur le domaine de Crêt Béni



Parcours sur le domaine Nordique

Évolution Produits et Chiffre d'Affaire des titres de Transport

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
€ :	3 137 914	2 732 778	2 384 714	2 340 472	3 012 179	2 717 332
%: PDS		28,70	29,08	22,77	28,6	29,48
LIBERTÉ				27,59	27,41	28,41
SP ÉVASION		14	12,93			
LCA		57,3	57,99	49,64	43,99	42,11

Si le chiffre d'affaire "La Chapelle interne" est en baisse depuis trois saisons, ceci s'explique par la diminution du nombre de remontées mécaniques sur le domaine de Torgon, au profit du chiffre d'affaires "Liberté" étendu aux domaines de Torgon-Châtel.

Le produit PDS reste stable : il varie entre 27% et 30 %.

Le chiffre d'affaire des prescripteurs des centres de vacances est de 384 760 € dont 113 609 € pour les classes de neige 2018/2019 contre 114 616 € en 2017/2018.

Depuis 1989, le nombre des centres de vacances est passé de 14 à 6 !

Nombre de journées skieurs

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
	165 328	148 277	135 100	127 389	156 045	134 786

Montants rétrocédés sur répartition Produits/Passages Skieurs aux RMC (dûs au report des skieurs sur d'autres domaines des PDS & Liberté, faute d'enneigement)

2017/2018 : 588 608 €, soit 19 % 2018/2019 : 626 125 €, soit 22,5 %

Le domaine nordique subissant lui-aussi les mauvaises conditions d'enneigement voit son chiffre d'affaires à la baisse...

2017/2018 : 47 491 € 2018/2019 : 40 670 €, soit -14,4 %



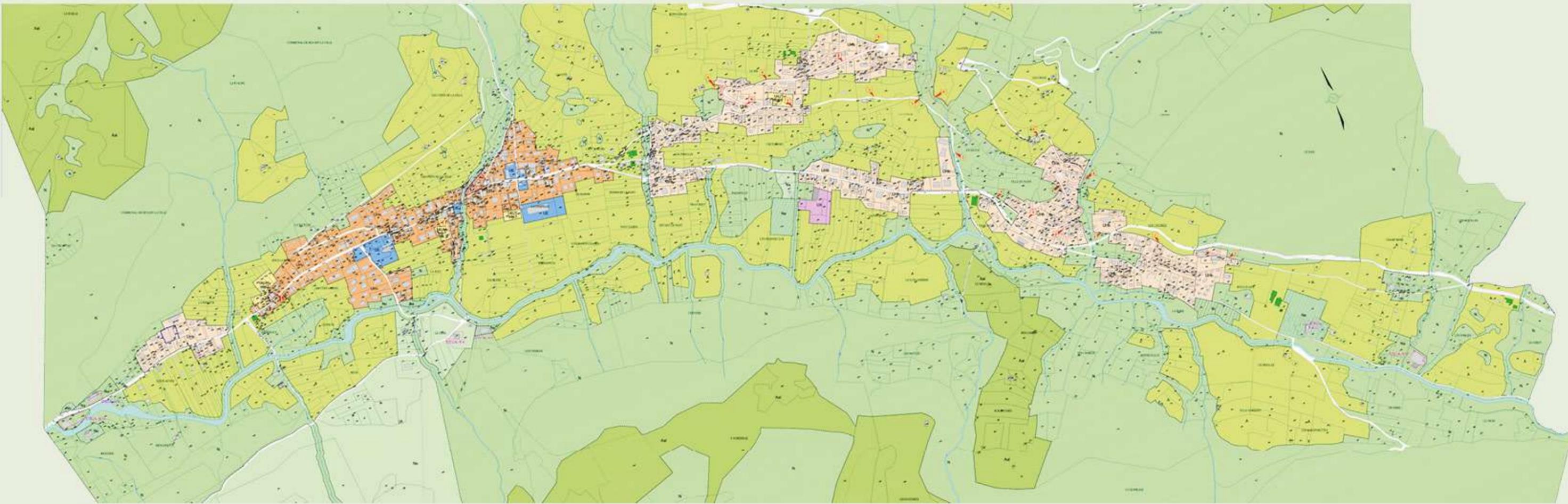
Les effectifs de la Société d'Exploitation/dernière saison d'hiver

- 4 personnes en permanence
- 57 saisonniers soit équivalent temps plein de 51 personnes
- 61 personnes au plus fort de la saison.

Secours engagés

2017/2018 : 84	2018/2019 : 74, soit -12 %
2017/2018 : 1 secours/13 321 passages	2018/2019 : 1 secours/13 441 passages

En comparaison des passages aux remontées mécaniques : - 10,7% et des journées skieurs : -14,3 %, il reste relativement stable.



- ZONES URBAINES**
- U_{Hv}** Secteur de centralité, densité et mixité des fonctions.
 - U_{Hv} (OAP 3)** Secteur de centralité, densité et mixité des fonctions (urbanisation sous conditions et dans le cadre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation).
 - U_{Hh}** Secteur à vocation dominante d'habitat (occupation du sol à optimiser).
 - U_E** Zone à vocation d'équipements publics et d'intérêt collectif.
 - U_X** Zone à vocation d'activités économiques.

- ZONES NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**
- 1AU_{Hv} (OAP 1) (OAP 2)** Secteur de centralité, densité et mixité des fonctions (urbanisation sous conditions et dans le cadre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation).
 - 1AUT (OAP 3) (OAP 4)** Secteur d'hébergements hôteliers ou touristiques (urbanisation sous conditions et dans le cadre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation).

- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone agricole.
 - Aa1** Secteur d'alpage.
- ZONES NATURELLES**
- N** Zone naturelle.
 - Ns** Domaine skiable.
 - Na** Secteur d'activités artisanales existantes.
 - Ne** Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectif existants.
 - Nr** Secteur de gestion du site existant de dépôt et traitement des matériaux.

- AUTRES**
- [Green Box]** Secteur d'application de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme Bâtiment admettant un changement de destination.
 - [Dashed Box]** Secteur d'application de l'article L151-13 du Code de l'urbanisme Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées. STECAL N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 : restaurants. STECAL N° 8 : hangar communal. STECAL N° 9, 10 : activités artisanales. STECAL N° 11 : activités commerciales. STECAL N° 12 : vestiaires.
 - [Dotted Box]** Secteur d'application de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme Périmètre de mixité sociale : secteur 1AU_{Hv}-oap1.
 - [Blue Box]** Secteur d'application de l'article R151-39 du Code de l'urbanisme Secteur de densité minimum.
 - [Red Box]** Secteur d'application de l'article R151-41 du Code de l'urbanisme Périmètre de gel de l'urbanisation.

Ce sont les évolutions réglementaires à l'échelon national et supérieur au périmètre communal qui induisent les modifications ou les révisions des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Au-delà des lois nationales sur l'aménagement du territoire et les Plans de prévention des risques naturels (PPRn), sur l'ensemble du Chablais et de ses communes, ce sera l'approbation du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) le 23 février 2012 qui marquera le point de départ de ces nouvelles dispositions réglementaires en matière d'urbanisme.

Le précédent POS (Plan d'occupation des sols) datant du 20 décembre 2001 n'étant plus en conformité et en compatibilité avec ces nouveaux cadres législatifs et réglementaires, c'est par délibération du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 que la décision a été prise d'engager la révision du POS aujourd'hui renommé PLU (Plan local d'urbanisme).

Les nouveaux documents d'urbanisme élaborés, écrits et graphiques, sont aussi établis en regard des surfaces qui ont été urbanisées sur le territoire durant la décennie précédant la révision. L'une des principales contraintes à prendre en compte a été dictée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui impose une réduction de 50% des espaces consommés par l'urbanisation.

Depuis 2005 : • 9,15 hectares ont été consommés pour 238 logements réalisés. • 6,3 hectares pour 52 logements individuels. Soit 1220 mètres carrés par logement et 2,8 hectares pour 188 logements collectifs soit 150 mètres carrés par logement.

Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) s'est appuyé autant sur ces dispositions réglementaires que sur la morphologie du territoire communal : connaissance de ses réseaux, voirie, alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales etc. Mais aussi prise en compte de l'environnement : développement des hameaux, zones naturelles de protection, zones humides, corridor biologique etc.

Les différents documents élaborés ont été soumis à enquête publique et transmis aux différentes personnes publiques associées: Direction départementale des territoires, Chambres de commerce et d'industrie, des métiers, agriculture etc., et des associations environnementales, des résidents (AARCA) etc.

La présence permanente d'un commissaire-enquêteur durant l'enquête publique a permis de recueillir les avis des propriétaires et la remise d'un rapport circonstancié.

C'est à la suite de cette large concertation que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 20 février 2019.

Aujourd'hui les zones rendues constructibles dans l'enveloppe urbaine actuelle déterminée (66,9 ha) représentent 5,4 ha à construire avec une future extension de la zone urbaine de 1,6 ha, qui passera à 68,5 ha sur la commune.

Ces zones devront être construites dans un délai raisonnable de 6 à 8 ans, au risque de se voir modifiées voire supprimées au profit d'autres secteurs lors d'une prochaine révision.

Les réglementations évoluant à des rythmes soutenus comme la prochaine approbation de la révision du SCOT, aucun PLU ne sera figé plus de 6 à 8 ans.

NON le PLU n'est pas un document d'urbanisme figé dans le temps et l'espace. Il appartient à chacun d'en suivre ses évolutions.



ÉTUDE DIAGNOSTIQUE/ LE RÉSEAU AEP

La "toile" du réseau AEP actuel



Sur le réservoir des Fontaines



Arrivée de l'eau dans le réservoir

A. E. P. : Alimentation en Eau Potable

La précédente étude diagnostique du réseau communal d'alimentation en eau potable avait été réalisée en 2004 par la régie départementale d'assistance RDA 74 (bilan hydraulique en 2006/2007).

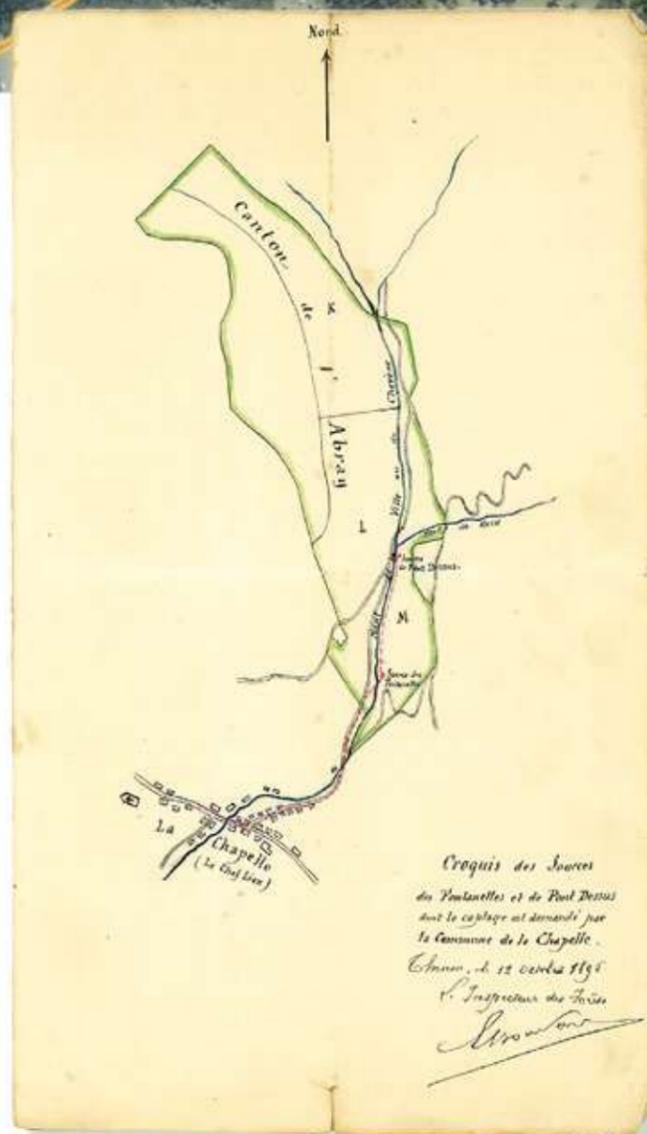
Elle avait alors montré les qualités et les insuffisances du réseau, tant en termes de qualité des eaux, des réserves disponibles dans les réservoirs, que des réseaux d'alimentation et de distribution.

L'élément le plus marquant avait révélé l'insuffisance de la réserve : 713 m³ alors qu'elle devait atteindre 1 500 m³. Un nouveau réservoir de 1 000 m³ a donc été construit sur le site des Fontaines.

Déjà en 1997 et en 1998, des canalisations de maillage des réseaux Rys bas / Crêt Magnin et Rys haut / La Ville du Nant sont réalisés sur une longueur totale de 2 050 mètres linéaires pour un montant de **208 355 € TTC**.

En 2002 et 2005 des travaux étaient aussi engagés sur les périmètres de protection des captages d'eau : captage du Rys et Corne Noire (2002) et Fontaines (2005) pour un montant de **338 051 € TTC**.

Plusieurs canalisations ont été renouvelées sur la Batelle sur 1 050 m (2005) : conduite d'alimentation du réservoir des Fontaines et connexion au réseau sur 1 900 m (2010).



Le premier plan d'alimentation en eau potable de la commune, en 1896

Dans le cadre des travaux de sécurisation le long de la traversée du village, trois tranches de renouvellement sont réalisées :

- En 2011 du Crêt Magnin au Pont de la Ville sur 910 ml
- En 2012 du Pont de la Ville à Vers l'église sur 600 ml
- En 2014 de Vers l'église aux Plagnes sur 1 200 ml

Au total, suivant ce dernier diagnostic, ce seront :
- Plus de 7 710 mètres linéaires de canalisations AEP qui auront été remplacées (27 %).

- Un nouveau réservoir de 1 000 m³ construit
- 117 compteurs remplacés

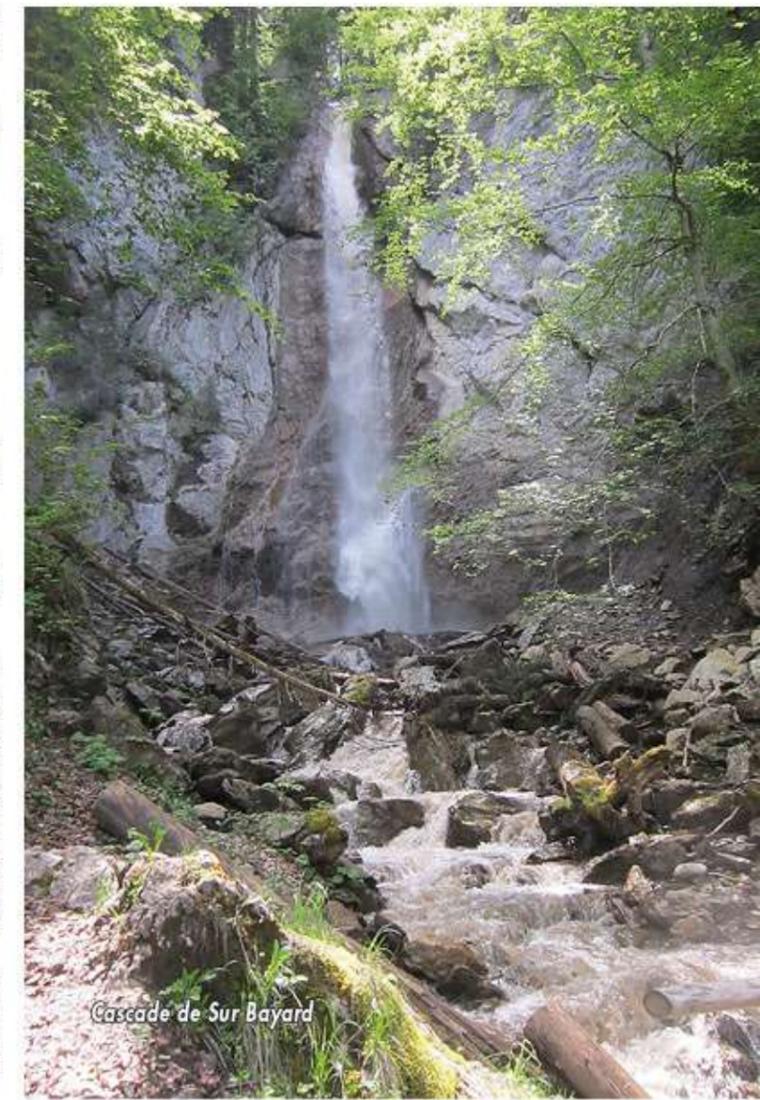
Pour un montant global de travaux de **3 000 020 €**.

Ces travaux ont aussi bénéficié des aides de l'Agence Régionale de l'Eau et des services du Département de la Haute-Savoie suivant les aides en vigueur.

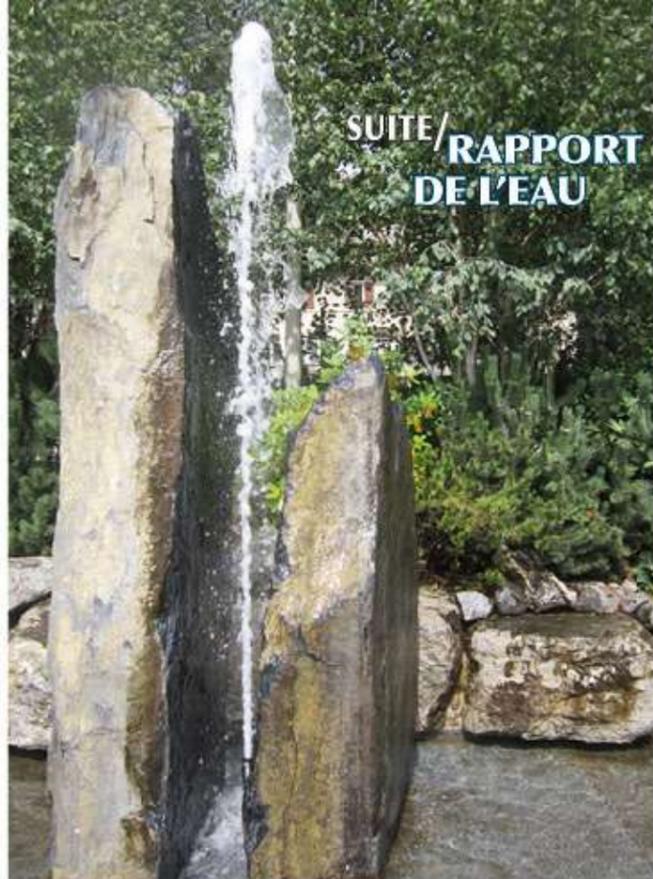
Aujourd'hui, plus de 10 ans après cette étude, il convenait d'en établir le bilan et d'engager les études prospectives correspondantes.

Avec l'évolution de la population permanente, 919 habitants, de sa structure touristique avec plus de 7 500 lits touristiques, de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme, mais aussi du vieillissement du réseau existant, des nouvelles dispositions réglementaires et des modes de gestion du service, il est apparu nécessaire de conduire une nouvelle étude diagnostique de ce réseau tout en sachant qu'au premier janvier 2020, la compétence en sera transférée à la nouvelle Communauté de Communes Pays d'Évian / Vallée d'Abondance. (Transfert reporté au 1^{er} janvier 2021, décidé le 10 octobre 2019 lors de la commission concernée de la CCPEVA).

À cette date, la commune devra être en mesure de proposer les nouveaux investissements à réaliser afin de maintenir le réseau à un bon niveau de service pour la situation actuelle, mais aussi future, en concordance avec les zones à urbaniser et les nouvelles populations accueillies.



Cascade de Sur Bayard



SUITE/
RAPPORT
DE L'EAU



Détection des vannes & conduites AEP



Captage de Barboté réalisé en 2019

Le captage de la source de Barboté

Déjà utilisée dans les temps anciens lors de périodes de sécheresse ou de débits d'étiage très bas, la source de Barboté à l'Aubourry pourra reprendre du service prochainement.

Après enquête publique menée en mars / avril 2013, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 31 mai suivant, puis d'un arrêté de déclaration publique du préfet en 2014.

Les travaux de reprise des drains, de réalisation de la chambre de captage et de la clôture réglementaire ont été réalisés cette année par l'entreprise ERM de Magland pour un montant de **42 618,20 € TTC.**

Les travaux ont bénéficié d'un soutien de **13 540 €** alloués par le Conseil départemental.

Ce captage connecté au réservoir du Rys haut permettra à l'avenir de subvenir à la consommation de 5 à 600 personnes.

La nouvelle étude diagnostique.

En concertation avec la Direction de l'Aménagement de l'Environnement et du Développement Rural du Département de la Haute-Savoie, un avis public à la concurrence a été lancé pour deux lots distincts. À cette consultation lors de la réunion du 31 mai 2017, le conseil municipal a retenu :

- Les Sociétés ATEAU et Profils Études pour le lot n°1 :
diagnostique du réseau d'eau potable pour un montant de **37 105 € HT.**
- Le groupement CICL et CANEL géomètre pour le lot n°2 :
plans de recollement des réseaux pour un montant de **18 120 € HT.**

Cette étude comprendra trois phases :

- Le diagnostic de la situation existante et la collecte des informations
- Les mesures hydrauliques et le bilan ressources/besoins
- L'élaboration du programme des travaux par priorité.

Les premières phases d'études ont établi les constats suivants :

- La commune est alimentée par cinq captages établis sur les deux versants de la vallée entre 1 070 et 1 485 mètres d'altitude. Tous ces captages d'eau ont bénéficié des travaux de protection de périmètre récents.
- La qualité de l'eau distribuée présente un bilan très satisfaisant avec un taux de conformité supérieur à 90 % depuis cinq ans.
- Le volume de stockage de 1 713 m³ est réparti dans quatre réservoirs dont les deux principaux sont positionnés aux Fontaines (1 000 m³) et Champ Béné (500 m³).

Chaque ouvrage a fait l'objet de fiches détaillées décrivant les équipements de génie civil, hydraulique et de télégestion.

Ces fiches fournissent en détail des points à améliorer pour optimiser le fonctionnement.

L'eau est distribuée après traitement et désinfection par un réseau de 28 900 mètres linéaires dont 7 710 mètres ont été renouvelés (27 %) ces vingt dernières années.

Le réseau comporte 85 poteaux incendie et plus de 400 branchements individuels.

Si le premier captage d'eau à Chevenne et le premier réseau de canalisation datent de 1896, le réseau a été développé depuis les années 1920 et a connu son plus fort développement dans les années soixante. Plus de 35 % des canalisations actuelles ont alors été posées.

L'âge moyen pondéré du réseau est de 38 ans et l'ensemble du réseau a été informatisé dans un système d'information géographique.

Le parc des compteurs particuliers est vieillissant et nécessite un renouvellement afin de ne pas dépasser 15 ans.

La défense-incendie assurée par le réseau d'eau potable va faire l'objet d'une campagne de pesage hydraulique complémentaire. À ce jour, les essais réalisés en 2019 par les services départementaux d'incendie et de secours ont permis de classer les hydrants par débit capable (capacité en volumes d'eau nécessaire pour un lieu déterminé).

Une vérification de leur compatibilité avec le règlement départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) sera menée avec les pompiers.

Le rendement hydraulique du système de distribution d'eau sur la commune devra être amélioré notamment par des campagnes de recherches de fuites potentielles et d'amélioration des comptages de la ressource :

Interdiction de prélèvement sur les poteaux incendie, attention accrue lors des relevés des compteurs.

Un système de supervision viendra compléter ces efforts en accompagnement de la modernisation du parc des compteurs pour suivre au plus près les volumes mis en service.

Globalement, les ressources couvrent positivement les consommations communales annuelles, la problématique est liée aux *points de consommation saisonniers*.

L'adaptation du système de distribution à ces contraintes pourra passer par l'utilisation de ressources nouvelles encore non exploitées à ce jour mais qui ont fait l'objet de travaux de recherche au début des années 1990 : le forage dans la nappe phréatique de la plaine, au lieu-dit Montaveau, mais aussi la mise en œuvre du captage de la source de Barboté à l'Aubourry.

La validité de ces scénarios sera réalisée dans la dernière partie de l'étude. Enfin une adaptation du règlement de service en vigueur aux lois actuelles sera mise en œuvre afin de ne pas comporter de clauses illicites.

LE PRIX DE L'EAU à La Chapelle en 2019 Pour 120 m³ consommés :

Part fixe	45 €
Location compteur	12 €
Consommation 120 x 1.45 €	174 €
Redevance Pollution 120 x 0.27 €	32,40 €
TVA 5,5%	14,49 €
TOTAL :	277,89 €
Soit 277,89 €/120m³ = Prix d'1 m³	2.32 €

Transférée à la CCPEVA au 01/01/2017 :
La part assainissement est de 2.11 € TTC





Poursuivant ses travaux d'entretien des routes communales, après réfection de la route du Rys l'an dernier sur 1 650 mètres, la route de La Ville du Nant a été reprise cette année sur plus de 800 mètres.

Bouchonnage des trous et nids de poules, reprofilage mécanique aux endroits déformés, délimitation des bords de la chaussée, balayage du support avant travaux, réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume.

Enfin, mise en œuvre du tapis d'enrobé à raison de 150 kg/m² soit 6 cm d'épaisseur au finisseur.

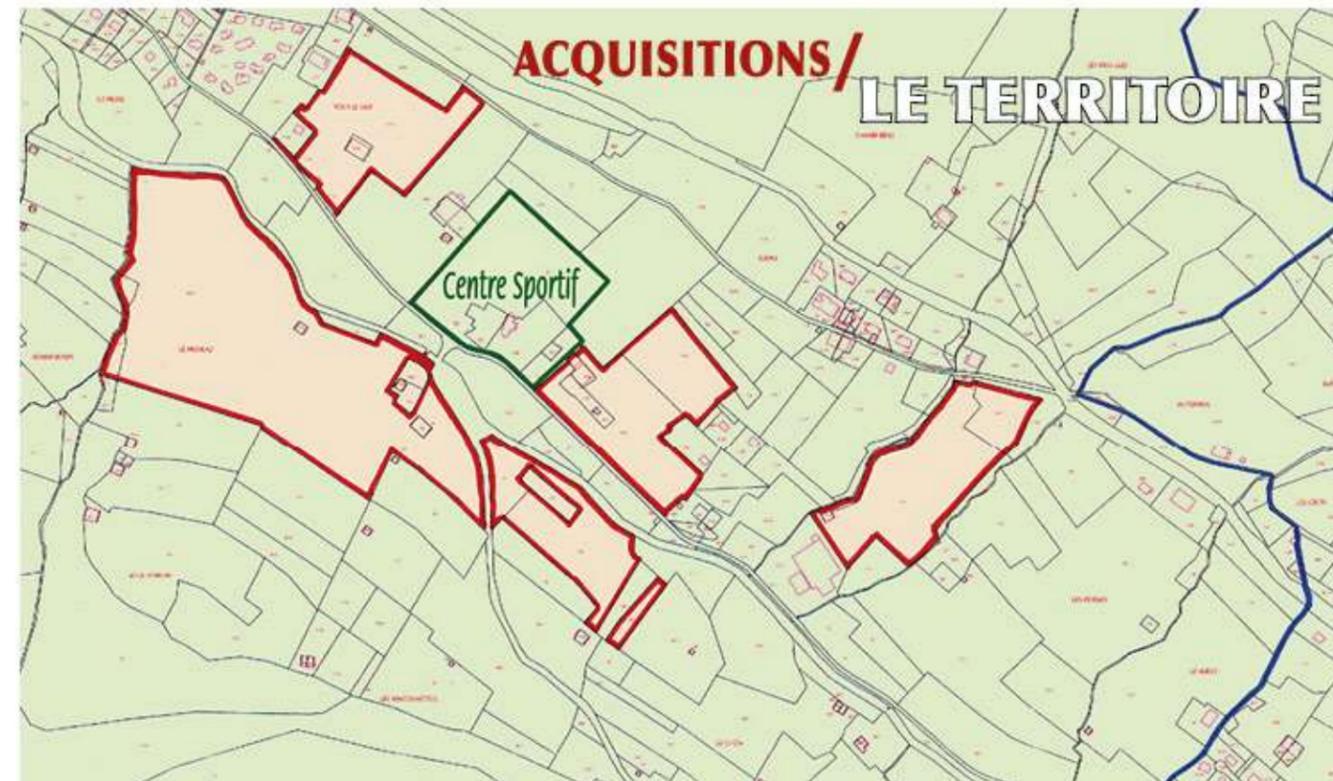
Ces travaux ont été réalisés du 2 au 4 septembre par l'entreprise COLAS pour un montant de **72 002,40 € TTC**.

Durant la période hivernale les tapis de surface des routes se dégradent, une reprise s'avère donc nécessaire.

Ces opérations ponctuelles de chaussée se font avec un procédé d'application par mono-granulométrie avec un atelier mobile d'application :

- Nettoyage des parties à réparer par pression d'air ou d'eau.
- Projection de la couche d'accrochage à l'émulsion de bitume.
- Projection de granulats dioritiques 4/6 enrobés d'émulsion pour bouchage des trous ou rattrapage du profil de la voie sur la partie dégradée.

Sur l'ensemble des voies communales, 41 tonnes ont été posées sur les endroits dégradés de la voirie pour un montant de 27 360 € TTC.



Acquisition de biens sans maîtres sur le territoire de la commune

Par délibération du conseil municipal du 8 avril 2019

... la commune s'est portée acquéreur de la propriété de la succession de Victor et Léa Grillet Paysan située à Sous le Saix, le Moulaz, le Chon et les Vorges pour une superficie de 14 hectares, 25 ares et 12 centiares.

La dernière propriétaire étant décédée depuis plus de 30 ans et suivant l'attestation immobilière dressée par le notaire chargé de la succession, il est apparu qu'aucun successible ne s'est présenté à l'étude afin d'en assurer la procédure.

À cet égard, la prise de possession de ces biens qualifiés "sans maître" revenait de droit soit à l'État, soit à la commune.

Situés à proximité du Centre Sportif entre La Chapelle et Châtel, ces terrains offrent la possibilité de développer des projets intercommunaux suivant les besoins. ●



RETOUR / LES ORDURES MÉNAGÈRES



L'ancienne décharge de Chevenne, interdite depuis 1992...



Le ramassage par camion, terminé!

À La Chapelle...

Les habitants ont longtemps privilégié l'enfouissement potager de leurs déchets. Les fumiers et autres lisiers enrichissent le sol des cultures et des prairies.

Mais les ferrailles, débris de verre ou de poterie étaient souvent dispersés dans des dépôts sauvages.

La création du Syndicat d'Initiative en 1962 ayant vocation touristique oblige à une remise en cause de la gestion des déchets et à l'organisation d'un service d'enlèvement d'ordures.

La commune prend un arrêté en 1964 pour interdire de jeter les ordures ménagères dans les ruisseaux et en bordure des chemins et crée un dépôt sur le terrain communal de l'Ariot, à la jonction du nant de la Ville et de la Dranse.

Mais l'endroit ne satisfait pas et quatre ans plus tard d'autres lieux sont proposés : dans la forêt du Saix, à la Pesse, aux Plagnes pour finalement s'arrêter sur le site des Grand'Combes au-dessus de la route de Chevenne qui sera fermé en 1992 suite à la réalisation du site de Miolène, lieu de l'actuelle déchetterie intercommunale.

Une décision du conseil communal amène à organiser dès décembre 1966 le ramassage des ordures ménagères deux fois par semaine et pendant les fêtes de Noël jusqu'à Pâques.

Une directive préfectorale demande au Conseil communal d'instituer la redevance pour leur enlèvement à partir de l'année 1976.

Le produit de cette redevance est fixé à la somme totale de 22 000 Francs pour l'année 1976, somme qui sera inscrite au budget primitif. En décembre 1977 le conseil communal décide l'achat d'un camion "babyroute" et sa benne pour la collecte des ordures ménagères.

C'est par arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 1986 que le sous-préfet de Thonon a autorisé la création du Syndicat intercommunal de la vallée de la Dranse d'Abondance pour le ramassage et l'élimination des ordures ménagères, modifié plus tard en SIRTOM, Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Transport des Ordures Ménagères sur cinq des six communes de la vallée d'Abondance.

Le syndicat adhère au STOC, Syndicat de Traitement des Ordures ménagères du Chablais au lieu d'incinération d'une grande partie des ordures ménagères : Thonon.

Le mode de ramassage se réalise en porte-à-porte dans des conteneurs roulants. Le système perdure jusqu'au 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la nouvelle Communauté de communes Pays d'Évian/Vallée d'Abondance en prendra la compétence générale.

Les déchets ménagers seront alors collectés aux différents points d'apport volontaire (PAV) installés sur le territoire et toujours dirigés vers l'usine d'incinération de Thonon.



Maintenant c'est l'apport volontaire ! ▲▼

Depuis toujours l'homme a généré des déchets, tout d'abord en préparant ses repas, puis après leur consommation. Les animaux domestiques ou prédateurs s'en nourrissent, les lieux de stockage ont donc été éloignés de l'habitat.

Les fosses ayant servi à l'extraction des matériaux nécessaires à la construction des maisons ont servi de dépotoirs tout comme les lieux isolés dans les pentes ou les sols non cultivables, voire les cours d'eau. Très vite on s'est rendu compte que ces vidoirs rendaient les lieux malsains, d'où l'éloignement du cadre habituel de vie.

Les jardins potagers recyclaient les déchets ménagers issus des cultures et des latrines familiales et l'enfouissement permettait d'optimiser leur disparition et leur recyclage.

Avec la production de plus en plus complexe des déchets, des mesures sanitaires sont mises en place, principalement dans les villes. Le ramassage s'organise. On voit apparaître les premières boîtes à ordures dans le Paris du XIX^e siècle grâce au préfet Poubelle qui laissera son nom à cette importante invention !

Pourtant les immondices produites par les hommes nécessitent une utilisation et une destruction la plus prompte possible du fait de la fermentation et des germes morbides, surtout en période estivale.

Le feu sera une réponse catégorique à ce problème.

Et le tri alors ?

Il existait sous une forme primitive... mais on était à Paris ! Une ordonnance du 9 juillet 1767 obligeait les riverains à mettre à part dans des paniers différents : les poteries, les bouteilles cassées, le verre à vitre ainsi que les morceaux de miroirs, et les vieilles ferrailles.

Le STOC et l'usine d'incinération des ordures ménagères en chiffres (2018)

**58 communes desservies
pour une population de 135 255 habitants**

**44 350 tonnes d'OM collectées
et 39 757 tonnes traitées.**

(Le reste est dirigé vers d'autres incinérateurs.)

Thonon agglomération :

- 25 communes
- 85 583 habitants
- 20 129 tonnes
- 235,20 kg/habitant

Communauté de communes du Pays d'Évian/Vallée d'Abondance

- 22 communes
- 40 683 habitants
- 10 443 tonnes
- 256,69 kg/habitant

Communauté de communes du Haut-Chablais :

- 11 communes
- 8 989 habitants
- 6 900 tonnes
- 767,60 kg/habitant

**La moyenne nationale est de 269 kg/habitant/an
(données SINOE)**

Le coût du service public est de 35,18 €/habitant



La station d'incinération de Thonon





L'ÉCOLE DES COURTES RAIES

Avec la nouvelle rentrée scolaire 2019/2020, ce sont 101 enfants qui ont regagné les quatre classes de la nouvelle école des Courtes Raies, dont 52 en classe maternelle.

- Accueil en périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h pour un coût de 3,20 €/heure et 1,60 €/1/2 heure.
- Accueil cantine entre midi et 14 h, pour un coût de 5,20 €/repas, en tarif normal et 8 €/repas au tarif majoré correspondant à une inscription à la cantine moins de sept jours à l'avance.

Aides de la commune au fonctionnement de l'école:

- 95€/élève pour les fournitures scolaires.
- 5€/élève pour l'achat de petit matériel dans le cadre du péri-scolaire.
- 160€/enfant lors d'une classe découverte ou classe de mer 1 année /2.
- 15€/élève pour l'achat de cadeaux lors des fêtes de fin d'année.

LA CANTINE

Le système de commande des repas et de réservation du périscolaire a été informatisé à la rentrée des classes 2019.

La commune a fait appel à la société 3D Ouest pour mettre à disposition du public un site internet dédié avec un système de pré-paiement en ligne des prestations. « Les parents ont joué le jeu de la "transition numérique" même si il y a eu au départ quelques réticences. Au final, ce site internet fait gagner un temps précieux à la fois aux parents et à la mairie ! »

Laëtitia CRUZ-MERMY



9 MAI 2019 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'an dernier l'école a encore participé au festival des sciences organisé par l'équipe pédagogique de circonscription, son groupe Ressources-Sciences et les enseignants des écoles participantes.

Que deviennent les déchets une fois enterrés ?



C'est à cette question que les élèves de CP/CE1 ont cherché à répondre en mettant en place une expérimentation dans leur classe :

10 déchets de différentes natures (peaux de bananes, épluchures de pomme, morceaux de polystyrène, bouts de bois, boîtes de conserves...) enterrés dans un bac rempli de terre, dont ils ont suivi l'évolution sur plusieurs semaines.

Ce petit défi scientifique a été ensuite présenté au festival des Sciences organisé par l'inspection d'Évian au Palais des Congrès le 9 mai 2019 à une quinzaine d'autres classes de la circonscription ayant elles-mêmes fait d'autres expérimentations.



▲ Le Village en l'année 2200 !

◀ L'une de ses maisons du futur... !

Pour l'occasion, les élèves ont créé des fiches-mémoires des déchets, des affiches sur leur transformation, un quizz et un jeu avec le bac à déchets... Un beau temps d'échange entre pairs et de découverte, enrichi par des animations variées présentées par des partenaires culturels locaux.

Autre défi du festival : construire une maison du futur, prétexte à parler d'écologie, construction durable et économie d'énergie.

Rivalisant d'inventivité et de bonnes idées les enfants ont placé fièrement leur maison dans le village 2200 !

Votre solution Enfance

Accueil Famille Enfants Réservations Factures Mot de Passe Documents Contact Aide Quitter

Réservations - Période du 01/01/2020 au 31/01/2020

<< Mois précédent Janvier 2020 Mois suivant >>

1 jour issu de la semaine type, il sera transformé en réservation une fois le relevé validé

Les réservations sont à effectuer jusqu'à :

- 8 jours avant 18h pour la cantine
- le matin même avant 8h pour la cantine majorée
- la veille avant 12h (le vendredi midi pour le lundi) pour le périscolaire

Votre panier contient : Réservation en cours : 118,40€

Valider votre panier

CRUZ-MERMY Elise	J2	V3	L6	Ma7	Je	V10	L13	Ma14	J16	V17	L20	Ma21	J23	V24	L27	Ma28	J30	V31	Quantité	Prix Unitaire	Total	
Périscolaire																						
Périscolaire Matin 07h30-08h30																				2	3,20 €	6,40 €
Périscolaire Midi 12h30-13h30																				2	1,60 €	3,20 €
Périscolaire Soir 16h30-17h30																				4	3,20 €	12,80 €
Périscolaire Soir 17h30-18h30																				2	3,20 €	6,40 €
Restauration																						
Repas																				8	6,20 €	49,60 €
repas majoré																				0	9,00 €	0,00 €
Total																						0,00 €

Astuce : Pour cocher toutes les cases sur le mois, il suffit de cliquer sur le libellé de la prestation.

Ajouter au panier Imprimer Retour

NE PAS OUBLIER D'AJOUTER AU PANIER AVANT DE CHANGER DE PAGE.

Pour renforcer l'équipe des services techniques de la commune, Maurice CAIRON a été recruté depuis le 1^{er} juillet de cette année.

Originaire de Normandie, Maurice est arrivé en 1992 en Savoie et depuis 2012 en Chablais. Ses compétences en entretien et maintenance dans tous les corps du bâtiment sont certaines. Travaux d'entretien et maintenance à l'école cet été ont été l'occasion de montrer ses aptitudes. Habilitation électrique, CACES, travaux en hauteur et en confinement, suivi des dossiers réglementaires de sécurité, permis poids lourds font aussi parties de ses compétences.

Maurice CAIRON



Recrutée pour la rentrée scolaire 2014 à l'école pour l'un des deux postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) Stéphanie assure aussi l'entretien des locaux après la classe.

Elle est titulaire d'un diplôme (BEP) des carrières sanitaires et sociales, compétences qu'elle a mises en œuvre en tant qu'auxiliaire de vie scolaire au collège et en garderie. Les démarches sont engagées en vue de sa titularisation. *Témoignage :*

« Ce qui me plaît c'est voir évoluer les enfants de la maternelle jusqu'au CM2, voire après, au collège ».

Stéphanie MIGEON



Titulaire d'un diplôme de petite enfance, Cindy débute son premier contrat le 1^{er} décembre 2011 par un poste d'agent territorial des écoles maternelles, poste qu'elle occupe toujours aujourd'hui à la nouvelle école.

Sapeur pompier volontaire, elle n'hésite pas à faire partager ses compétences auprès des enfants de l'école. Elle a d'ailleurs suivi une formation de pédagogie appliquée aux emplois de formateur de secours à personnes. Sapeur pompier conventionnée, elle partage son temps de travail avec des permanences au SDIS 74.

Témoignage : « Chaque rentrée scolaire est différente. Les élèves ne sont jamais les mêmes d'une année à l'autre ».

Cindy VUARAND



Valérie a été recrutée en 2009 comme cuisinière à la cantine associative nouvellement créée.

En 2012 elle intègre le personnel de la mairie pour gérer la cantine devenue communale et en devient la responsable.

En plus de ses compétences de cuisinière reconnue elle s'occupe aussi du périscolaire matin et soir avant et après la classe.

Témoignage :

« Ce qui me plaît, c'est le travail en cuisine : je m'y sens chez moi ! ».

Valérie VUARAND



Arrivée en 2018, Sophie a été recrutée pour un poste d'agent de service partagé entre l'organisation de la restauration à la cantine, du périscolaire et de l'entretien des locaux des bâtiments communaux.

Elle a aussi deux saisons d'expérience aux remontées mécaniques de la commune, et est titulaire d'un bac professionnel et d'un diplôme au service de la petite enfance.

Témoignage :

« J'avais déjà des expériences d'assistante maternelle avant de rejoindre la commune. J'adore travailler avec les enfants au service cantine et périscolaire ».

Sophie FOLLIET



Angélique s'est jointe à notre personnel vu l'augmentation constante, depuis l'an dernier, de l'effectif des enfants (jusqu'à 75) à la cantine scolaire.

Angélique est attachée au service des repas et à la surveillance des enfants entre midi et 14 heures.

Avec une formation de cuisinière mais aussi d'aide à l'autonomie physique de la personne, elle possède toutes les formations dans les tâches qui lui sont confiées.

Angélique MONTMORIL



... ses diplômes et médailles !

Soirée inhabituelle ce lundi 7 octobre à la salle des fêtes où le conseil municipal avait convié l'ensemble des personnels, administratif et technique, actuel ou déjà retraité, tous ayant œuvré au développement de la commune

Cette réunion conviviale fût l'occasion de décerner la médaille d'or du travail à Éliane Bressoud pour plus de 41 années de présence assidue et efficace au secrétariat de mairie.

Arrivée saisonnièrement à ses débuts en décembre 1976, Éliane a gravi tous les échelons administratifs jusqu'à ce qu'elle fasse valoir ses droits à la retraite le 30 juin 2017.

Éliane s'est vue attribuer la médaille d'or du travail lors de la promotion du 14 juillet 2019.



Trois adjoints, André Grillet Aubert, Jean Bovard et Valéry Cruz Mermey ont reçu la médaille d'argent pour plus de 20 ans de mandats électifs.

Élus depuis 1995, André et Jean ont accédé aux postes d'adjoints en 2008,

Dédé pour les remontées mécaniques et Jean à la forêt, la voirie et les matériels roulants, Valéry, adjoint en 2014, à l'urbanisme et aux bâtiments communaux.

D'autres personnes ont été remerciées pour leur engagement pour la commune :

Christine Renaud, institutrice depuis 1993, a assuré la direction de l'école à partir de 2013 avec le délicat passage du transfert dans la nouvelle école des Courtes Raies. Elle a fait valoir ses droits à la retraite en 2017 après 25 années passées à l'éducation des petits Chapellans.

Philippe Lavoyer, agent forestier de l'ONF dont vous découvrirez le parcours page suivante...

Cette cérémonie festive avait aussi pour but de réunir l'ensemble des personnels afin de les remercier pour leur engagement au service de la collectivité.

À l'issue de cette rencontre conviviale, tous les invités se retrouvèrent au restaurant des Cornettes... pour un excellent dîner!



LE PERSONNEL, suite / sa FORMATION

• à former au défibrillateur :

« En France, chaque année, 50 000 personnes meurent prématurément d'arrêt cardiaque, soit environ 140 par jour. Sans prise en charge immédiate, + de 90 % des arrêts cardiaques sont fatals. 7 fois sur 10, ils surviennent devant témoins: il faut intervenir vite en défibrillant dans les 3 minutes. Les chances de survie sont alors de 70%. Après 10 minutes, les chances de survie sont minimes.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est employé pour administrer une décharge électrique à une personne qui vient d'avoir un arrêt cardiaque. Le défibrillateur est conçu pour permettre à chacun de sauver une vie.

Qui peut utiliser un défibrillateur ?

Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe... pas besoin d'être secouriste, il est très simple d'emploi. L'appareil fait lui-même le diagnostic et vous guide pas à pas.

Le défibrillateur Defibtech est destiné à équiper tous les lieux publics, les unités de premiers secours, les stades, les piscines, les entreprises...

Il s'utilise aisément, en toute sécurité. À la pointe de la technologie pour apporter le meilleur traitement en cas d'arrêt cardiaque et cependant très simple et convivial, si bien que toute personne peut sauver une vie.»



Les défibrillateurs à La Chapelle:

- à l'Office de Tourisme
- au foyer Quatre Saisons
- vers l'Église
- au Centre Sportif
- et à l'École.

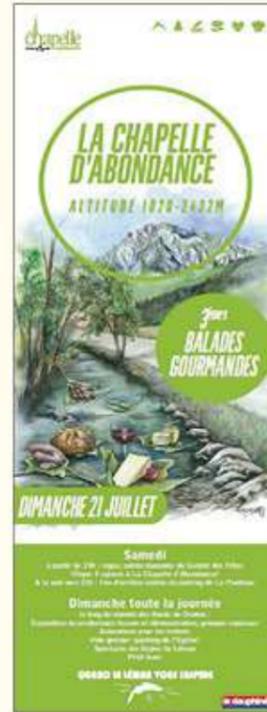
• à diverses aptitudes :

En 2019, Hervé Mercier-Gallay a obtenu le permis de conduire de catégorie C-Superlourd, ... après avoir suivi un stage de formation précédé d'un examen du Code de la route!

Le personnel administratif de la mairie, lui aussi, a suivi une formation spéciale: celle de la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil !

INFOS / SPECTACLES & ANIMATIONS

- La Fête des Bûcherons • Tous en Luge
- Jumelage • Halloween • 5^{ème} Rando Rose
- Cinéma • 1^{er} Marché Gourmand • Expos
- Bibliothèque & Maison des Sœurs • Fête de la Nature CCPEVA • Nuits Musicales



VUES / LA FÊTE DES BÛCHERONS

Cette année 2019, la fête des bûcherons et par analogie leur concours, organisé par Jean Bovard et Fabrice Grillet Munier, tous deux élus et solides bûcherons de la commune, a eu une résonance particulière avec l'arrivée et la participation des dames dans ce cercle plutôt réservé aux messieurs !

À la force et à la puissance masculines elles ont apporté l'élégance et la sensibilité pour faire chanter le bois... et lui faire moins mal !

Une tranche de vie: ci-contre, la lecture de l'histoire de Philippe Lavoyer dans les 62 cernes de croissance d'un arbre récemment abattu...!

Ci-dessous, Martine Favre de Vacheresse, à droite, & Coralie Antoine, originaire des Vosges, d'une famille de bûcherons



L'homme du bois... et le géant vert !

Pendant près de 40 ans, Philippe Lavoyer, agent forestier à l'Office National des Forêts a parcouru en tous sens tous les versants des 1400 hectares de la forêt communale de La Chapelle.

Originaire de Poligny dans le Jura, l'autre pays du bois, et Samoëns en suivant sa famille, Philippe a débuté son cursus professionnel au lycée agricole de Poisy-Chavanod et obtenu un BEPA sylviculteur.

Entré à l'ONF en 1977 après son service militaire, il assure son premier poste à Briey en Lorraine pendant 5 ans.



Il arrive pour le poste de La Chapelle le 17 mars 1982 et étend son savoir-faire et ses expertises sur plusieurs communes de la vallée et du canton : Chevenoz, Marin, Larringes, Champanges.

Ses compétences ont été reconnues tout au long de son parcours. Promu chef de district forestier dès 1989 et chef de district principal en 2004, il est élevé au grade de technicien principal forestier en 2015.

Son départ en septembre 2019 ne l'empêchera pas de nourrir sa passion des forêts avec son fidèle chien Philou et... ses abeilles !

DÉGUSTER / LA FÊTE ... des JUMELLES

Les Bretons déjà venus au mois de février nous avaient régales. Pour notre plaisir ils furent de retour cet été pour la fête des bûcherons.

Malgré la chaleur étouffante de cette journée, Ploëvinois et Chapellans, en membres zélés de l'association du jumelage, se sont activés pour proposer les crêpes tant attendues.

Et les billigs (crêpières bretonnes) n'ont pas chômé! Résultat: plus de 800 crêpes ont été dégustées!

Recette pour 800 crêpes salées et sucrées (600 assiettes)!

- 30 litres de lait
- 20 kg de farines (15kg de blanche et 5 kg de sarrasin)
- 240 œufs
- 5 kg de sucre
- 10 grosses plaques de chocolat à cuire
- 2 kg de confiture
- 1 kg 500 de beurre salé pour bien graisser les billigs!
- 40 tranches de jambon.

Et pour accompagner la dégustation :

- 40 litres de cidre
- 12 litres de jus de pomme

Recette de Ploëven chez-vous:

Crêpes sucrées: 1 kg farine, 2 litres lait, 10 œufs, 350 g sucre.
Crêpes salées: 1 kg farine, 2 litres eau, 1 œuf, gros sel.



Quand les crêpes se font en famille!

VIVRE / LA 5^{ème} RANDO ROSE



Le beau temps a permis de franchir largement l'objectif des 1000 participants, que l'association s'était fixé l'an dernier, puisque ce sont 1260 marcheurs qui y ont participé. La recette s'élève à 21 227 € (dons, inscriptions, repas et bar).
À pied, à vélo et en poussette, beaucoup de monde le long de la Dranse!

Lors de son assemblée générale, un chèque de 15 000 € a été remis à Sein Léman Avenir, représentée par le docteur Salvat. Les sommes collectées par cette association ont pour but d'acheter un échographe performant pour les hôpitaux du Léman.

Un chèque de 5 200 € sera envoyé au CDCS 74 qui a pour but de communiquer sur l'importance du dépistage et financer la recherche: cette année 20 000 € ont été versés à l'Institut Curie et 1 500 € à l'UDAPEI pour la réalisation d'un mammographe en bois par les jeunes étudiants de la MFR de Margencel, pour préparer les personnes en situation de handicap à la mammographie.

La conférence du vendredi 18 octobre, — peu suivie par la population de la vallée — a permis au professeur Yves Jacquot de l'université Paris Descartes, au docteur Salvat et au docteur Deloraine, responsable du dépistage régional pour les deux Savoie, de nous éclairer d'une façon scientifique mais accessible sur cette maladie qui affecte huit femmes sur dix ainsi que des différents traitements à disposition à ce jour.

La vallée d'Abondance a toujours un faible taux de participation au dépistage du cancer du sein. Le Docteur Salvat rappelle qu'il ne faut pas brusquer ces personnes ni les stigmatiser, mais les inciter avec bienveillance à répondre à l'invitation qui leur est envoyée tous les deux ans.

Il termine son intervention par ce slogan :

«Sauvez vos vies, gardez vos seins, répondez au dépistage»

L'association Randorose est à la recherche de bénévoles qui participeraient aux réunions (environ 6 par an) afin d'étoffer le comité et de partager les tâches. Elle remercie vivement toutes les personnes qui œuvrent chaque année pour cette juste cause, les municipalités, les offices de tourisme et les particuliers qui s'investissent pour l'organisation de la rando ainsi que tous les généreux donateurs.

Yvonne Bressoud



Même pas peur! / La soirée d'Halloween

La dynamique APE, Association de Parents d'Élèves, organise la bourse aux skis, aux vêtements, la vente de sapins de Noël, sans oublier:



la soirée d'Halloween! ... ses toiles d'araignées, ses sorcières, plus si effrayantes et ses délicieux vampires!



La sorcière offre ses gâteaux... !!! ... Gentille!

LUMIÈRE / LE CINÉMA NUMÉRIQUE

La communauté de communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance, la fondation du Grand-Paradis (Val d'Aoste/Italie) et la communauté de communes du Haut-Chablais ont conçu conjointement un programme intitulé : « Promouvoir l'Action Culturelle en Territoire Alpin » (PACTA) dont l'objectif est de valoriser les patrimoines naturels et culturels de ces territoires. Ce projet bénéficie de subventions de l'Union Européenne dans le cadre du programme ALCOTRA 2014-2020.

Les projets inscrits dans ce programme portés par la CCPEVA dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire s'axent d'une part sur la découverte sensorielle des patrimoines par la création d'outils de médiation invitant à toucher, sentir, écouter et regarder, et d'autre part sur le développement d'outils numériques.

Ainsi, le programme a notamment permis l'acquisition d'un projecteur de cinéma numérique pour la salle du Nevé (salle des fêtes) à La Chapelle d'Abondance.

L'objectif de cette acquisition est de permettre de projeter des films en lien avec le patrimoine naturel et la culture alpine et de faciliter l'accessibilité à tous par le biais de la gratuité.

Le projecteur NEC type NC 1000 avec IMS2000 offre un cinéma de qualité irréprochable. Il est équipé d'une enceinte YAMAHA MS101 qui assure une solution idéale pour une diffusion de qualité du son. Les premières projections ont permis de tester la fiabilité du matériel qui a donné entière satisfaction aux spectateurs.

Le coût total comprenant l'acquisition du matériel et son installation s'élève à **47 397,37 € TTC**. L'union européenne intervient à hauteur de 85% du montant HT.

"Ce projet est cofinancé par la communauté de communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance et l'Union Européenne dans le cadre du projet Interreg V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020".

Sébastien Lamouille
Animateur de l'architecture et du patrimoine



Passés au programme : 2 films "Nature"

"Au rythme des marais"

Le film de Jan Haft, de son nom original « Der Magie der Moore » a été projeté le 24 mai à l'occasion de la fête de la nature et le 4 février 2020, pour la journée mondiale des zones humides.

Tout au long du film, Jan Haft nous fait voyager dans l'atmosphère onirique des marais entièrement vierges de présence de l'homme. Au fil des saisons, entre jour, nuit et crépuscule, on découvre une vie extraordinairement fourmillante.

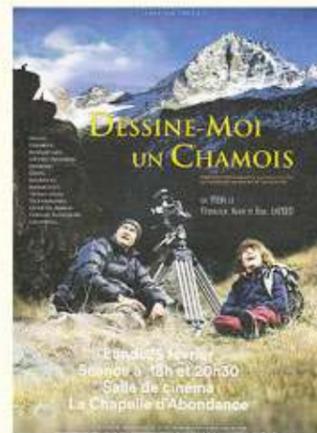
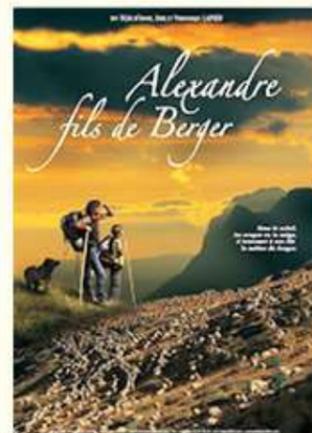
Filmé durant cinq années dans plus de quatre-vingt zones marécageuses européennes, le documentaire nous invite à rencontrer les rares zones paludéennes à avoir échappé aux travaux d'assèchement et d'exploitation de la tourbe et qui recèlent quelques-unes des formes les plus étranges de notre faune et de notre flore.



"Une vie de Grand Rhinolophe"
Réalisé par Tanguy Stoecklé, a été diffusé le 22 août à l'occasion de la nuit internationale de la chauve-souris et le 4 février 2020 pour la journée internationale des zones humides.

Tourné au cœur du parc de Camargue, ce film nous invite à la rencontre d'une colonie de Grand Rhinolophe — une espèce de chauve-souris peu commune —. Que l'on soit connaisseur ou non, petit ou grand, on se laisse guider par une jeune chauve-souris, qui de sa naissance à sa première année, découvre la vie et les menaces qui pèsent sur elle.

... et 2 films "Aventure"



LE SOUS-PRÉFET / LA CHAPELLE

Après le départ de Madame Évelyne Guyon de la sous-préfecture de Thonon, c'est Monsieur Richard-David Boisson qui lui succède. Il est entré en fonction début septembre 2019.

Homme de terrain et engagé, Monsieur Richard-David Boisson a souhaité nous rencontrer le 7 octobre dernier afin de s'imprégner des différents enjeux sur la commune.

Accompagné par Madame Monique Rollet, secrétaire générale adjointe à la sous-préfecture, un état des lieux de la commune sous ses différents aspects a été présenté à la mairie, suivi d'une visite in situ :

- l'office de tourisme, • la bibliothèque avec le travail important de ses bénévoles, • la salle d'exposition, • l'école et ses différents services (cantine, péri-scolaire), • le foyer Quatre Saisons et...
- les remontées mécaniques des deux domaines.

... Sans oublier l'aire d'accueil potentiel des véhicules des travailleurs saisonniers ainsi que la mise à disposition de terrains communaux à destination de projets à réaliser conjointement avec Châtel.

LA CHAPELLE D'ABONDANCE CHRONIQUES D'UN VILLAGE DU HAUT CHABLAIS

La présentation de ce livre a eu lieu le samedi 16 novembre 2019 à 16h au restaurant du Clos Savoyard, en présence des auteures. (19,90 €)



Dans la haute vallée d'Abondance, le village de La Chapelle ne saurait se contenter d'avoir été. Il utilise au contraire la richesse de son passé pour participer pleinement à une vie moderne ancrée dans un pittoresque patrimoine culturel et architectural.

L'œil de Julie Wintz Litty, à travers des aquarelles pleines de poésie et des dessins affûtés, nous livre ici un instantané à l'aise dans son époque tout en étant hors du temps.

Les textes de Sylvie Maxit nous révèlent les mille détails d'un terroir enrichi au fil des ans par l'homme et la nature pour mieux s'intégrer dans le XXI^e siècle.

Olivier Perrier,
éditeur de La Fontaine de Siloé

TOUT / La Bibliothèque - Ludothèque

Saluées lors de la visite du sous-préfet le 7 octobre, Martine, Solange, Annick et Françoise assurent, solidairement avec les autres membres de l'association, la bonne gestion de la bibliothèque Millefeuille à l'étage de la Maison des Sœurs.

Ouverte toute l'année, les lundi, mercredi et vendredi de 16h15 à 18h30, la bibliothèque est accessible à tous : Chapellans, résidents secondaires, vacanciers et habitants de toute la vallée. Forte de 153 cotisants, elle compte plus de 600 lecteurs.

Destinée à tous les âges, on peut y trouver les premiers albums pour les plus jeunes et les ados, des romans et des BD, des documentaires et une multitude de romans et polars, d'ouvrages sur la montagne et de livres régionaux etc. Avec plus de 5 000 livres, la bibliothèque en acquiert toute l'année mais aussi bénéficie des prêts consentis par la bibliothèque départementale "Savoie Biblio".

La ludothèque propose près de 250 jeux de société et autres aux jeunes et leurs familles, de tous âges.

C'est aussi le lieu d'expositions temporaires d'artistes locaux.

Enfin, des goûters crêpes sont offerts tous les mercredis des vacances d'hiver pour régaler les petits et les grands...

... Nourriture pour le corps et surtout aussi pour l'esprit !



EXPO / L'OT, MAISON DES SŒURS

OT/MAISON DES SŒURS EXPOSITION 2019/2020

Du samedi 20 décembre 2019
au dimanche 20 septembre 2020
aux Horaires d'ouverture de l'OT

Faune et flore vivent à nos côtés
et participent à notre qualité de vie.

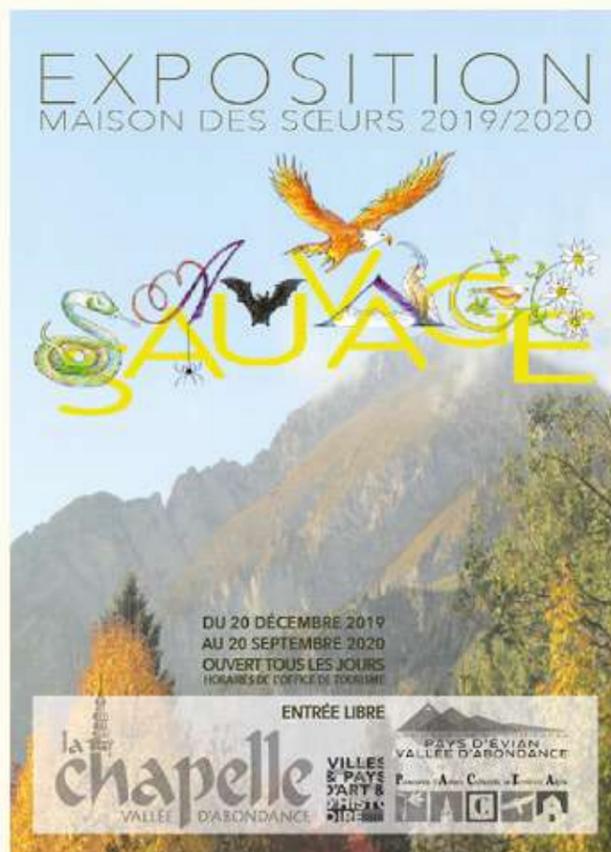
La vallée d'Abondance, si reconnue pour ses paysages remarquables, possède aussi ce patrimoine naturel et vivant que sont les fleurs et les animaux sauvages.

Qu'elle fasse partie de la microfaune de nos jardins ou de nos pelouses alpines, qu'elle déambule en harde ou en solitaire, cette vie sauvage, discrète mais bien présente, est la compagne de nos vies.

Du plus reconnu, comme le bouquetin ou le chamois, aux discrets lagopèdes arctiques, du surprenant tychodrome-échelette aux papillons nacrés, de la timide edelweiss au flamboyant sabot de Vénus, ils sont là depuis la nuit des temps et poursuivent leur éternel chemin de vie.

... Sauf si les hommes en décident autrement, pas de nature, pas de futur...

Captées par les objectifs photographiques de Pierre Gallay et Alexis Mossler, les images témoignent de ce monde naturel indissociable de notre microcosme humain.



LE CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE N°5

Le chemin de grande randonnée n° 5 (GR5) relie la mer du Nord des Pays-Bas à la Méditerranée sur plus de... 2 500 Km !

De Hoek van Holland près de Rotterdam aux Pays-Bas, il passe par Maastricht, la Belgique avec Liège et Spa, et le Luxembourg à Schengen.

Il pénètre en France où il traverse les Vosges, Metz, Belfort et Pontarlier, entre en Suisse et voyage dans le Parc naturel du Jura vaudois, Nyon. Il longe le Léman pour retrouver la France.

Son périple alpin démarre de Saint-Gingolph, village frontière, pour rejoindre Novel. Il entre dans l'espace classé des Cornettes de Bise et de la Dent d'Oche et on le retrouve aux chalets de Bise. (étape conjointe avec le GR du Balcon du Léman).

Plus citadin, depuis le lac, un itinéraire parallèle part de Thonon, passe par Armoay, descend au carrefour de Bioge en enjambant les deux ponts historiques d'Aioche sur le Brevon et d'Évian sur la Dranse construit en 1736. Il remonte alors vers Chevenoz pour rejoindre les chalets de Bise.

Après avoir traversé le village de La Chapelle d'Abondance du nord au sud sur plus de 14 kilomètres et rejoint le col de Bassachaux, il rallie alors le pays du Mont Blanc.

Le GR5 traverse deux parcs nationaux, de la Vanoise et du Mercantour dans les Alpes du sud et quatre parcs régionaux et réserves naturelles.

Il débouche finalement sur la mer méditerranéenne, à Nice.



Dans le cadre d'un nouveau projet ALCOTRA, France/Italie, et le PAH, est prévue la réalisation d'un film en 2020.

Son but: valoriser ces espaces sur la commune, le sentier évidemment mais aussi les espaces naturels, la forêt, la flore, la faune, ainsi que le pastoralisme et les grands randonneurs de ce parcours mythique.



L'ÉCOLE MOYNAT ... dévolue aux associations !

Une nouvelle destination pour cette école qui aura vu passer de nombreuses générations d'écoliers chapellans durant 90 ans.

Rendue disponible depuis l'ouverture de l'école des Courtes Raies en 2016, l'école Moynat accueille, depuis cette nouvelle rentrée 2019, plusieurs associations pour les activités qu'elles exercent.

Au rez de chaussée à l'ouest, le ski-club bénéficie d'un local de 75m² augmenté du préau qui pourra être clos et portant la surface à près de 120m².

Au rez de chaussée à l'est, une salle aux activités multiples pour les diverses association qui le souhaitent, sur une surface de 66m².

À l'étage côté est, ce sont le club des aînés et l'association du Couac qui peuvent y pratiquer la danse et leurs différentes rencontres sur une surface de 80m².

À l'étage côté ouest, l'association Chapelle Loisirs peut exercer ses activités de théâtre, danse, sur une surface de 80m².

L'occupation de ces locaux aux associations est subordonnée à la transmission de la composition du bureau, la liste de ses membres, la fourniture d'attestations d'assurances pour le local et la responsabilité civile.

Enfin une participation financière est demandée pour partager les charges générales et frais de chauffage.



LES RÉSIDENTS AARCA

Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance (créée en juillet 1992)

Ses buts :

- Faciliter l'établissement de relations amicales entre les résidents, principaux et secondaires, et avec ceux des stations voisines.
- Intéresser les résidents à la vie locale, servir de relais avec les autorités locales et régionales, et appuyer leurs actions susceptibles d'assurer le développement harmonieux de la commune et de la station.
- Animer et soutenir les actions visant à protéger et améliorer le cadre de vie et l'environnement à la Chapelle d'Abondance.
- Exprimer les suggestions des résidents et défendre leurs intérêts d'ordre général auprès des instances communales ou intercommunales.

L'association rassemble plus de 300 personnes, résidents secondaires ou principaux. Elle est membre fondateur de la Fédération pour l'Environnement des Stations de montagne de Haute-Savoie (FESM74, agréée au titre de l'environnement) et de la Fédération Française des Associations de Résidents de Stations de Montagne (FARSM) et siège aux deux bureaux.

Après avoir organisé de nombreux concours-photos qui constituent un catalogue intéressant de la vie en Vallée d'Abondance, elle centre maintenant ses activités sur l'information des adhérents et la participation aux études et plans mis en place dans le cadre local, voire national (PLU par exemple puisqu'elle est agréée au titre de l'urbanisme) mais organise encore des randonnées découverte dans les Portes du Soleil, à pied, à skis ou en raquettes. Elle édite une revue de presse hebdomadaire et un bulletin trimestriel pour ses adhérents.

Elle élabore également des partenariats avec certains organismes afin de faciliter les séjours des résidents (avec la SELCA par exemple).

Cordialement,

Le président, Jacques Cuvost

Toute personne venant régulièrement au village de la Chapelle d'Abondance peut nous rejoindre (adhésion annuelle : 15 €).

Site Internet : www.aarca74.com - Courriel : info@aarca74.com



LA SCULPTURE DU CARREFOUR GIRATOIRE DE L'ÉGLISE

L'abbaye Saint Maurice d'Againe (en Valais) a été fondée en 515.

L'année 2015 commémorait donc les 1 500 ans de sa fondation.

L'église paroissiale de La Chapelle est dédiée à ce personnage, dont l'abbaye d'Abondance a propagé le culte dans la vallée.

La sculpture-totem élevée sur le giratoire qui la précède présente la croix tréflée, emblème de reconnaissance depuis le XIV^e siècle.

Elle est composée de trois éléments en acier Corten découpés en positif-négatif, pleins et vides créant des anamorphoses progressives en en faisant le tour...



FÊTE DES MÈRES : Viaggio a Milano!

La fête des mères de cette année 2019 eut un goût tout particulier par le choix d'un voyage sur deux jours ensoleillés en Italie, à Milan.

Ville aussi chic que séduisante, fière de son passé, la découverte de Milan exerce toujours son charme, avec son incontournable Duomo, tout de marbre blanc vêtu, avec ses terrasses, ses 145 flèches et ses 3 400 statues!

Puis, présentation de la Scala, visite de son musée, Verdi et ses airs d'opéra étant à l'honneur.

Après un shopping dans la galerie vitrée Vittorio Emanuele II, et ses boutiques de couturiers célèbres tel Giorgio Armani...

Visite du château des Sforza et de l'exposition consacrée à Léonard de Vinci, commémoré cette année en Italie comme en France pour les 500 ans de sa disparition.

Gastronomie et bons vins ont été appréciés au repas convivial dôt par le limoncello final... avant retour en Haute-Savoie.



État Civil 2018

NAISSANCES

QUERE Océane, Danièle, Lydie	20 janvier
BONNET Lana, Geneviève, Jeanne	12 février
GIRARD-BERTHET Rémy	9 juin
SANDIAN MOUTHON Laina, Marie, Tracy	11 juin
RUBIN Margot, Zoé	18 juillet
MOTTE Margot, Marie-Ève	13 août
PELLETIER Lucas	24 août
AGACHE Matthias, Cécilia	27 août
DELIEN BRACHET Tessa, Valérie, Annette	10 septembre
MARTIN Pauline, Laurence, Claudine, Michèle, Josette, Françoise	26 septembre
DURAND Léon, Isaïs	3 octobre
BERTRAND Alyson, Marie, Joëlle	11 octobre
LIGHT Elya	7 novembre

MARIAGES

CHOMETTE Olivier, Bernard	
MARKOWSKA Agnieszka, Barbara	14 avril
DANEL Simon, Ève	
FALETTI Camille, Annelise	9 juin
JONEAU David, Eric, Jacques, Charles	
MINISINI Gaëlle, Lou	25 juin
BOUANINBA Mohamed, Laurence	
GENDRONNEAU Emeline, Nathalie, Gisèle	1 ^{er} septembre

DÉCÈS

RENAUD Henri, Guy	10 janvier
né le 20 mai 1944	
MONTOUCHET Simone, Jeanne, Madeleine née DUET	7 février
née le 11 décembre 1932	
BRESSOUD Jeanne, Marie née DAVID-VONNE	21 juin
née le 18 juin 1921	
VUARAND Marie-Louise, Jeanne	29 juillet
née le 5 mai 1935	
BOVARD Alice, Gilberte, Marie née MOUTHON	17 décembre
née le 21 mars 1936	

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

18, route de Savoie

ouvert au public du lundi au vendredi sauf jeudi après-midi
de 8h30 à 12h et de 15h à 17h30

Tél. 04 50 73 50 08 Fax. 04 50 73 50 66

Retrouvez les bulletins des années précédentes ainsi que des informations pratiques sur le site internet de la commune :

<http://mairie.lachapelledabondance.com/>

Courriel : mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr

CRÉDITS PHOTOS/DOCUMENTS :

Documents privés, B. & S. Maxit, B. Auzou

Office de tourisme, SELCA, SAT, OT, INGEOD, STOC.

Imprimé en France, Imprimerie CTR Annemasse, tiré à 600 exemplaires



Mettre
le citoyen
au cœur de
tous les débats

Habit du Citoyen. François dans l'intérieur.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU LES 15 ET 22 MARS 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription
sur les listes électorales vont être appliquées

La gestion des listes électorales est assurée par les communes
(compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

Les communes doivent informer les usagers pour assurer
l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines
du scrutin. (Contrairement à la règle précédente qui l'imposait avant
le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).

Pour les municipales 2020 ce sera donc jusqu'au 7 février.

- La possibilité pour le citoyen, quelle que soit sa commune
de domiciliation, de s'inscrire et de vérifier lui-même sa situation
électorale et connaître son bureau de vote, directement en ligne,
grâce à la mise en place du répertoire électoral unique dont la
tenue est confiée à l'INSEE :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>